



PONT-D'AINFORM !

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE N°18 - MARS 2024

VOTRE MAIRIE

Le conseil municipal est ouvert à tous ! Chaque mois (hors plein été), les 23 édiles de votre commune se réunissent pour délibérer des sujets régissant la ville de Pont d'Ain. En tant que Pondinois(e), vous pouvez assister à ces réunions en toute discrétion, c'est-à-dire que vous n'avez pas autorisation à prendre la parole durant le temps de la séance, néanmoins une fois le conseil clos, vous pouvez échanger librement avec vos élus.


Soyez curieux, venez...

Les dates sont dans l'agenda !

COMMENT S'INFORMER ?

Lors de la dernière édition, le coupon-réponse pour la proposition de continuer à recevoir ou non le Pont d'Ainform en version papier était manquant, le voici donc fourni dans cette parution. Avec toutes nos excuses pour ce contretemps.

 Mairie de Pont d'Ain

 mairie_pda

Pour les habitants qui ne possèdent pas internet, nous vous rappelons que pour joindre la mairie, vous pouvez appeler le **04 74 39 06 99** ou vous rendre au 7 rue Louise de Savoie, **aux horaires d'ouverture :**

Lundi, mercredi, jeudi ·
8h-12h | 13h30- 16h30

Mardi, vendredi · 8h-12h

PROCHAINE ÉDITION

Dès le 6 mai 2024

Le mot de la rédaction

Les Pondinois ont toujours eu un mode de communication leur ressemblant et celui-ci s'adapte, évolue et même se décline sur différents canaux au fil des années. Vous y tenez et chaque nouvelle mandature en place le comprend bien et maintient son existence. C'est un travail de longue haleine que de garder le rythme des événements, tous ceux qui se sont frottés à l'exercice du « magazine Pondinois » le savent. Mais quelle joie à chaque distribution de voir les informations, les projets, notre vie communale prendre forme pour ensuite finir entre vos mains et ouvrir les discussions ! Nous savons que cette lecture vous tient à cœur, que c'est parfois cela qui lie un voisin à un autre quand les sorties ou les rencontres se font plus rares... Alors votre municipalité répond présente pour vous informer toujours, vous donner envie de découvrir un nouveau commerce ou une récente association peut-être et vous conter la vie à laquelle vous participez assurément ! Nous savons tous que le Pont d'Ainform, anciennement la « feuille bleue », changera probablement de fond, de format ou encore de nom au fil des générations, mais il continuera d'exister tant que vous, chères Pondinoises, chers Pondinois, le ferez vivre en continuant à en parler entre vous. Car peu importe la manière, communiquez !

QUI ? La commission Communication avec Angie, Arnaud, Mariane, Marjorie, Patricia, Samia et Yannick

COMMENT ? Des rubriques reviennent à chaque édition et d'autres sont proposées selon les saisons et l'actualité municipale

Les sujets sont proposés par les membres de la commission en réunion puis les textes sont travaillés, le tout est envoyé à une entreprise ambarroise qui se charge de la sublime mise en page et de l'impression, la distribution se fait par la mairie.

QUAND ? Le planning des éditions est fait à l'année, chaque mois la commission se réunit et discute des sujets à traiter, notamment ceux qui demandent une réflexion plus longue, le mois suivant les articles sont validés puis réunis par l'adjoint en charge.

POURQUOI ? Il est important de communiquer entre habitants et municipalité, différents canaux existent désormais mais celui de la presse écrite reste chère au cœur des Pondinoises et des Pondinois !

Nous avons entendu votre souhait d'une édition mensuelle mais la nouvelle équipe préfère pour le moment fournir des informations de qualité et un travail élaboré, l'investissement dans cet exercice est considérable ! Votre édition reste à ce jour bimestrielle.

Nous vous informons aussi que l'édition annuelle aura lieu fin 2024 (la nouvelle mandature est arrivée fin 2023 et commence déjà à travailler sur l'annuel)

MÉMO

Des objets trouvés sont ramenés régulièrement à la mairie par les habitants ou la gendarmerie. Vous pouvez contacter la mairie par téléphone ou vous y rendre directement. Passé un certain délai, les objets seront donnés à des associations.

Depuis quelques années, la commune de Pont d'Ain agit en collaboration avec ses habitants, la police municipale et la gendarmerie grâce à la « participation citoyenne ». Cette action a pour but de renforcer la surveillance de votre rue ou le domicile de vos voisins absents, sans intervention de votre part bien entendu ! Pour plus d'informations et vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à policimunicipale@pontdain.fr

EXPRESSION MINORITAIRE

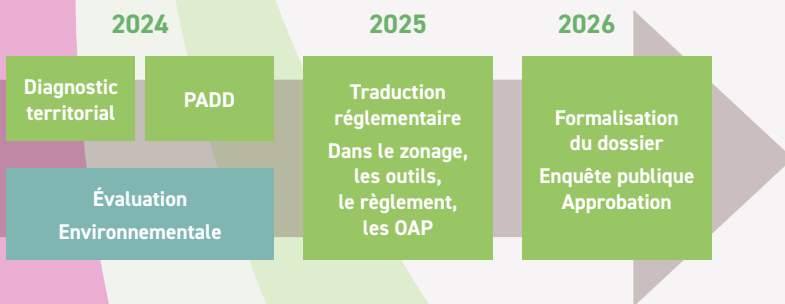
Chers Pondinois et Pondinoises,
Une ambiance cordiale et respectueuse anime désormais le conseil municipal, semblant présager de nouveaux possibles. Le petit temps convivial autour d'un verre ou de la galette des rois après le conseil en est un signe concret. Une collaboration, une écoute réciproque devraient être le fruit de ce dialogue restauré, nous l'espérons en tout cas.
Nous avons cependant besoin d'être rassurés quant au projet conséquent de l'école et de son impact sur la commune. Nous avons donc demandé à la commission finance une projection financière dans laquelle s'inscrivent les divers projets et chantiers envisagés pour les années à venir. Cette vision globale, et sur le long terme, nous est nécessaire et nous semble primordiale pour préserver un dialogue transparent et constructif.
Vous pouvez compter sur notre engagement.

PROJETS POUR LES HABITANTS

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui permet de réglementer le droit du sol et de la construction sur la commune. Il s'impose à tous et permet de savoir : où, quoi et comment construire. Ces règles de constructibilité doivent permettre d'assurer un développement modéré et harmonieux de la commune, sans dénaturer son identité.

La révision sur notre commune débutera en 2024 et s'étalera jusqu'en 2026.

Une réunion publique sera organisée en milieu d'année, nous vous tiendrons informés de la date dès que possible.



NOUVEAUTÉ À PONT D'AIN

Nos commissions en quelques mots ...

COMMISSION URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SANTE PUBLIQUE

➡ Opérations terminées

- Naissance du « pré bigot » !
- Nomination du référent « moustique tigre »
- PPRI

➡ Opérations en cours

- Zones d'accélération ENR
- Convention pour chats errants
- Point bâtiments vacants (projet avec "petite ville de demain")
- Révision du PLU

➡ Opérations à venir

- Consultation des habitants pour les « biodéchets »
- Démonstration kit photovoltaïque à poser au sol
- Fleurissement et récupération d'eau de pluie
- Fresque pour le climat, pour le conseil municipal



>> AUDITION GRANDIDIER

Votre nouveau centre d'audition a ouvert le mardi 20 février à 9h.

Les horaires sont les suivants

- Du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Le vendredi de 8h30 à 12h30

☎ 04 37 86 05 28

6 rue Bernard Gangloff

>> BUGÉY VOLLEY CLUB

L'association Bugey Volley Club vous propose des cours de volley-ball les mercredis soir à 20h au gymnase.

Pour plus de renseignements, vous pouvez les contacter par mail :

bugeyvolleyclub01@gmail.com

ET POUR VOS ENFANTS !

En plus de ses interventions sur le bon comportement en tant que passager et piéton auprès des classes de CP, pour le permis internet auprès des CM1 et CM2 et pour le Savoir Rouler à Vélo auprès des CM2, notre policier municipal interviendra courant mars auprès des CM2 afin de leur parler des différentes formes de violences, du harcèlement et du cyber harcèlement.

LA LOI EN PRATIQUE

Bientôt le printemps n'oubliez pas d'élaguer vos plantations et d'entretenir vos jardins



En bordure publique

Selon le code de la voirie routière (art.116-2), les branches des arbres ou haies ne doivent pas déborder sur la voie publique (ou voies privées ouvertes à la circulation publique). Dans le cas contraire, vous pouvez être mis en demeure d'exécuter les travaux et voir un procès-verbal être dressé à votre encontre (contravention de 5^e classe). De plus en cas de non application de la mise en demeure, les travaux pourront être effectués d'office à vos frais et sans votre consentement.

En ce qui concerne les plantations donnant sur des chemins ruraux, la procédure est la même mais provient du Code rural et de la pêche maritimes (art.D.161-24).

Entre particuliers

Concernant les parcelles privées, c'est le code civil qui légifère et cela dépend de la taille des plantations et si elles sont considérées comme mitoyennes ou non (En cas de litige, il faudra consulter le tribunal civil). Enfin si vous êtes propriétaire d'un terrain situé à moins de 50 mètres d'une zone d'habitation, le code général des collectivités territoriales (art. L2213-25) vous avez l'obligation d'entretenir ce terrain. En effet en cas de terrain laissé à l'abandon (friches, végétation abondantes, dépôts de gravats...) le maire peut vous mettre en demeure d'effectuer les travaux et à défaut les faire effectuer à vos frais. En cas de défaut d'entretien avéré et durable, cela peut même conduire à votre expropriation (art. L2243-1 du même code).

LA NATURE AU PLUS PROCHE DE VOUS



Le samedi 9 mars, de 9h à 12h, lors du marché de Pont d'Ain, l'association citoyenne pour les Énergies Renouvelables de la Plaine de l'Ain, qui est intervenue lors de la réunion publique sur les zones d'accélération ENR, aura le plaisir de vous faire une démonstration

Les «jardins Pondinois» vous informent que 2 parcelles de 100 m² chacune sont libres dès maintenant si vous souhaitez jardiner. Les jardiniers seront heureux de vous accueillir et vous conseiller, ils cultivent sans pesticide ni apport



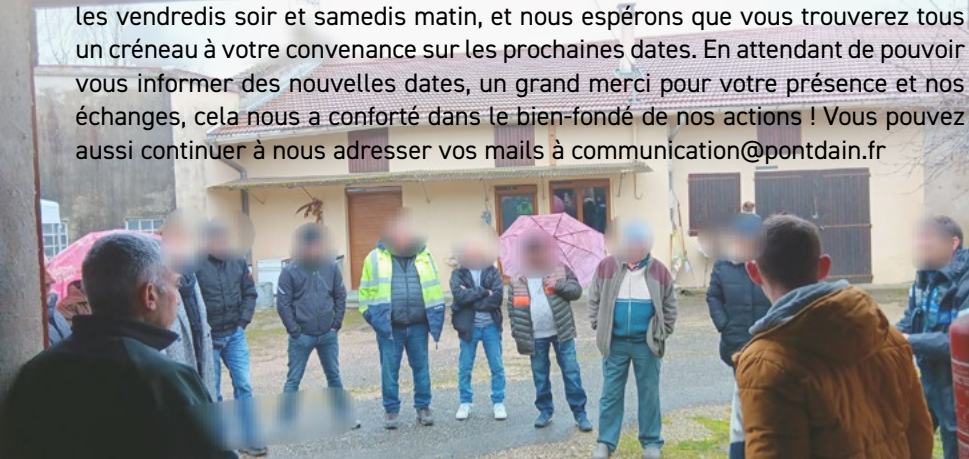
d'engrais de synthèse. Un bâtiment et des outils sont à votre disposition. Une cotisation de 30€/an pour une parcelle 100m² vous sera demandée. Pour plus d'informations, prenez contact avec Laina Taviot au 06 52 47 74 30.

d'un kit photovoltaïque à poser au sol, prêt à brancher. Vous pourrez discuter des différents points techniques afférent à l'électricité photovoltaïque, à l'autoconsommation. N'hésitez pas, ils auront réponse à (presque) tout !

La semaine de l'eau se déroulera du 15 au 22 mars, vous pouvez vous rendre sur le site du SR3A www.ain-aval.fr pour obtenir des informations

RENCONTRES DE QUARTIERS

Votre municipalité vous a proposé du 3 au 10 février des rencontres de quartiers... et vous avez été très nombreux à répondre présents pour cette première édition ! Un bilan est en cours auprès des commissions pour répondre aux mieux à toutes vos questions. Nous travaillerons dans un premier temps sur les retours à vous faire pour ensuite vous convier à de nouvelles dates. Nous ne resterons pas sur les mêmes créneaux initiaux par quartier pour pouvoir donner la possibilité à chaque habitant de se rendre à nos rencontres. Nous conserverons cependant les vendredis soir et samedis matin, et nous espérons que vous trouverez tous un créneau à votre convenance sur les prochaines dates. En attendant de pouvoir vous informer des nouvelles dates, un grand merci pour votre présence et nos échanges, cela nous a conforté dans le bien-fondé de nos actions ! Vous pouvez aussi continuer à nous adresser vos mails à communication@pontdain.fr



LES NOCTURNES PONDINOISES

Pour votre plus grand bonheur et le nôtre, les nocturnes Pondinoises reviennent dès le 7 juin 2024 et ce tous les vendredis soir jusqu'au 26 juillet ! Nous informons donc les exposants qui souhaitent proposer leurs services que les inscriptions seront ouvertes à partir du 11 mars. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un mail sur pzoppi@pontdain.fr Un formulaire sera envoyé en retour. Ne tardez pas, les places partent vite !

ÉVÉNEMENTS PASSÉS



02/02
Réunion
publique



09/02
Rencontre
Catherinette



09/02
Rencontre
Centre gare



09-11/02
Tournoi foot
ORA

- **Samedi 6 janvier**
Vœux maire
- **Dimanche 7 janvier**
Cinéma rural
- **Samedi 27 janvier**
Banquet annuel *Boules Marronniers*
- **Dimanche 28 janvier**
Cinéma rural
- **Vendredi 2 février**
Réunion publique zone
d'accélération ENR
- **Samedi 3, vendredi 9 et
samedi 10 février**
Rencontres de quartiers
- **Vendredi 9 à dimanche 11 février**
Tournoi foot ORA
- **Vendredi 16 février**
Concours coinche
Boule Marronniers
- **Dimanche 18 février**
Cinéma rural
- **Mardi 20 février**
Ouverture centre auditif Grandidier

AGENDA PONDINOIS

- **Mercredi 6 mars**
Après-midi jeux de société
l'Armoire à Jeux
- **Dimanche 10 mars**
Cinéma rural
- **Dimanche 10 mars**
Vente tartiflette et saucissons au vin
Harmonie Pondinoise
- **Vendredi 15-22 mars**
Semaine de l'Eau
- **Samedi 16 mars**
Vente barquettes de gibier
Société de Chasse de Pont d'Ain
- **Dimanche 17 mars**
Course cycliste
- **Dimanche 17 mars**
Concert avec choristes 50 ans
des Amis de la Catherinette
- **Mardi 19 mars**
Cérémonie du 19 mars de la guerre
d'Algérie avec la FNACA
- **Samedi 23 mars**
Vente andouillettes *Don du Sang*
- **Dimanche 24 mars**
Puces des couturières
Toutes des Artistes 01
- **Samedi 30 mars**
Coupe des alliés 16D 3-4
Boules des Maronniers
- **Dimanche 31 mars**
Cinéma rural
- **Vendredi 5 avril**
Karaoké *Au fil des karaokés*
- **Samedi 6 avril**
Vente saucissons briochés *Gym Form*
- **Samedi 6 avril**
Vente paëlla *APE collègue*
- **Samedi 6 avril**
Spectacle pour le CCAS
- **Dimanche 21 avril**
Cinéma rural
- **Samedi 27 avril**
Thé dansant *Crescendo*
- **Dimanche 28 avril**
Démonstration football freestyle + AHME +
Bugey Volley Club
- **Mercredi 8 mai**
Cérémonie du 8 mai 1945
avec la FNACA
- **Vendredi 10 mai**
Challenge Bietrix 16DM
Boules des Maronniers
- **Dimanche 12 mai**
Cinéma rural
- **Mardi 14 mai**
Don du sang
- **Vendredi 31 mai**
Descente en canoë rivière d'Ain
Sep'ossible